

## Avis de transfert à l'Ecole Supérieure de l'Education et de la Formation Béni Mellal Année universitaire : 2025/2026

Il est porté à la connaissance aux étudiants inscrit en première année de l'année universitaire 2025/2026 souhaitant faire le transfert à l'Ecole Supérieure de l'Education et de la Formation de Béni Mellal, qu'ils doivent déposer leur dossier de transfert au service des affaires étudiantes, et ce, **du 03 au 08 octobre 2025 de 9h30 à 14h30.**

### **Dossier de transfert :**

1. Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de l'Ecole Supérieure de l'Education et de la Formation de Béni Mellal ;
2. Une copie du récépissé de dépôt du dossier à l'établissement original ;
3. Une copie de la carte nationale d'identité ;
4. Une copie du baccalauréat recto-verso.

**N.B : Toute demande hors de cette période ne sera pas prise en compte.**